



JOHN & MOLSON
SCHOOL OF BUSINESS

Sustainability Ecosystem

Mise à jour 2023 du livre blanc

ALIGNER LA FINANCE CANADIENNE SUR LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES

résumé des développements
récents en finance durable





L'été 2023 a été le plus chaud de l'histoire, ce qui a amené le secrétaire général de l'ONU à conclure que « l'effondrement du climat a commencé » avec des coûts importants liés (Encadré 1).

Les institutions financières prennent conscience qu'elles sont aux premières lignes des risques climatiques (voir Encadrés 2 & 5) et que le coût de l'inaction ne peut plus être ignoré.

Partout dans le monde, les économies avancées mettent en œuvre des initiatives émanant des banques centrales, des régulateurs financiers et des acteurs privés.

Au cours des **18 mois** qui ont suivi la publication de notre livre blanc initial, le rythme des évolutions mondiales n'a fait que s'accélérer. Outre les mesures audacieuses prises en Europe et aux États-Unis (Encadré 3), l'International

Sustainability Standards Board (ISSB) a publié ses deux premières normes, dont l'une porte spécifiquement sur les divulgations relatives au climat.

En juin 2023, dix banques multilatérales de développement ont annoncé des principes méthodologiques communs sur la manière dont elles assureront **l'alignement** de leurs nouvelles opérations sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. **Le Canada doit emboîter le pas et agir plus rapidement s'il veut faire partie de l'économie émergente de la connaissance à faible émission de carbone** (voir Encadrés 4 & 6).

Encadré 1 : Les coûts croissants de l'inaction face à la crise climatique

- Il a été démontré que les chaleurs extrêmes entraînent une **augmentation des prix des aliments** de 0,67% et que le réchauffement futur pourrait amplifier ces effets de 50% d'ici 2035. Le réchauffement futur devrait également entraîner une **augmentation des prix des aliments au niveau mondial** pouvant atteindre 3,23% par an. Si l'on applique ces résultats au taux moyen d'inflation des denrées alimentaires de 2,7% enregistré au Canada au cours des 20 dernières années, l'inflation moyenne des denrées alimentaires pourrait augmenter de **33% à 117% d'ici 2025**.
- Les dommages causés à l'économie mondiale pourraient atteindre **178 000 milliards de dollars US** au cours des 50 prochaines années. Au **Canada**, le coût de l'inaction pourrait atteindre **5 500 milliards de dollars canadiens** d'ici la fin du siècle.
- Les trois pires années de pertes catastrophiques assurées dues à des conditions météorologiques extrêmes au Canada se sont produites au cours de la dernière décennie, à l'exception de 2023 qui devrait battre des records au niveau national et international.
- Les taux d'assurance habitation au Canada sont en hausse et **jusqu'à 10% de toutes les habitations canadiennes sont ou deviendront bientôt inassurables en raison du changement climatique**.

Encadré 2 : Risques croissants de réputation et de litiges liés à l'écoblanchiment en l'absence d'une réglementation stricte

- Le secteur mondial des services bancaires et financiers a connu une augmentation de **70% du nombre d'incidents d'écoblanchiment liés au climat au cours de l'année dernière**, dont plus de la moitié impliquent des combustibles fossiles ou lient une institution financière à une société pétrolière ou gazière.
- Le rapport de tendances mondiales en matière de litiges liés au changement climatique fait état d'une explosion du nombre d'affaires judiciaires liées au « blanchiment climatique » au cours des dernières années, avec 53 affaires déposées en 2021 et 2022.
- Pour réduire le risque d'écoblanchiment, des gestionnaires d'actifs ont volontairement déclassé les investissements ESG déclarés, ce qui s'est traduit par un retraitement de 8 700 milliards de dollars des actifs sous gestion de l'investissement durable aux États-Unis en 2022 par rapport à 2020.
- Au moins trois plaintes pour écoblanchiment liées au climat ont été déposées auprès du Bureau de la concurrence du Canada, notamment contre l'Alliance Nouvelles voies des producteurs de sables bitumineux et la RBC.
- Selon le groupe d'experts de haut niveau des Nations unies sur les engagements des entités non étatiques en faveur du zéro émission nette, des exigences réglementées sont nécessaires pour lutter contre l'écoblanchiment.

Encadré 3 : Développements récents chez les principaux partenaires économiques du Canada sur le lien entre climat et finance

États-Unis d'Amérique

- Adoption de la Inflation Reduction Act
- Adoption de la Infrastructure Investment and Jobs Act
- La Commission des valeurs mobilières (SEC) des États-Unis a proposé une règle de divulgation des informations sur le climat
- Les régulateurs financiers américains ont publié des principes interagences pour la gestion des risques financiers liés au climat pour les grandes institutions financières
- Le département du Trésor américain a publié des principes pour le financement et l'investissement net-zéro
- La Californie a adopté les lois SB 253 (Climate Corporate Data Accountability Act) et SB 261 (Climate-Related Financial Risk Act)

Union européenne

- Adoption de la Directive sur les Rapports d'Entreprise sur le Développement Durable (CSRD) et des normes Européennes d'Information sur le Développement Durable (ESRD) qui l'accompagnent (double matérialité)
- Taxonomie pour les activités durables en vigueur avec des critères techniques de sélection définis par un processus démocratique, ouvert et transparent
- Adoption de toutes les propositions législatives dans l'encadré du paquet «Fit for 55» de la Loi Européenne sur le Climat, y compris une directive révisée sur le Système d'Échange de Quotas d'Émission, un Mécanisme d'Ajustement aux Frontières pour le Carbone et un Fonds Social pour le Climat
- L'Autorité Bancaire Européenne a publié le premier complément ESG au monde pour les règles relatives aux exigences de fonds propres, y compris le climat

En revanche, le Canada a, au mieux, adopté une approche attentiste. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) mèneront éventuellement une consultation sur l'adoption de normes de divulgation basées sur les normes de l'ISSB (matérialité unique). Alors que 40 pays et régions ont adopté ou élaboré des taxonomies, le gouvernement fédéral n'a toujours pas répondu au rapport sur la taxonomie du Conseil d'action en matière de finance durable, plus d'un an après l'avoir reçu.

Plusieurs mois après que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) ait publié des principes pour la gestion et la supervision des risques financiers liés au climat, le Bureau du surintendant

des institutions financières (BSIF) du Canada a publié la Directive B-15: Gestion des risques climatiques, qui a fait l'objet de critiques de la part du commissaire à l'environnement et au développement durable en ce qui concerne le calendrier et l'ambition par rapport aux pairs internationaux. Nous sommes plus que jamais à la traîne, alors que le besoin de financement aligné sur le climat n'a jamais été aussi urgent.

Les risques cachés au sein du système financier peuvent perturber l'économie mondiale et menacer les moyens de subsistance et les investissements.

Encadré 4 : Évaluations indépendantes des actions récentes du Canada : à la traîne

« La stratégie du BSIF pour lutter contre les risques financiers liés au climat vise à améliorer la résilience des institutions financières sous réglementation fédérale, **mais ne parviendra pas à encourager la transition vers une économie à émissions nettes nulles.** »

– Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des risques financiers liés au climat par le BSIF

« ... un manque de clarté juridique concernant les obligations des investisseurs et une action insuffisante des responsables politiques pour encourager et permettre l'investissement responsable, **rendant le Canada une juridiction peu réglementée par rapport aux normes internationales.** »

– Rapport des Principes pour l'investissement responsable (PRI) sur l'encadrement juridique canadien en matière d'impact (notre traduction)

Encadré 5 : Les institutions financières canadiennes surexposées aux risques liés aux combustibles fossiles

- Un rapport de BloombergNEF de février 2023 sur le financement de la transition, qui suit 100 banques finançant plus d'un milliard de dollars d'approvisionnement en énergie, a révélé que les **banques canadiennes sont à la traîne de leurs concurrents internationaux** dans le tiers inférieur et qu'elles sont donc en **tête de la course aux investissements risqués.**
- RBC, une banque canadienne, était **la principale source de financement des combustibles fossiles dans le monde** en 2022.
- Des études récentes évaluent les actifs échoués dans le secteur du pétrole et du gaz à l'échelle mondiale à plus de 1 000 milliards de dollars, dont environ **100 milliards de dollars d'actifs échoués dans les champs pétroliers et gaziers canadiens.**
- La Californie a rejoint plus de deux douzaines de gouvernements locaux aux États-Unis qui **poursuivent les entreprises de combustibles fossiles pour le coût du changement climatique** à la suite de décennies de désinformation.



Encadré 6: Les avantages d'une économie propre et résiliente grâce à une décarbonisation rigoureuse

- 2,2 millions d'emplois créés dans le secteur canadien des énergies propres d'ici 2050.
- Le PIB du secteur des énergies propres, ajusté pour l'inflation, serait six fois plus élevé en 2050 qu'en 2025.
- Une transition unifiée et systémique vers la consommation nette zéro pourrait accroître le PIB mondial de 43 000 milliards de dollars au cours des 50 prochaines années.

Il est impératif que le système financier canadien affronte et gère mieux son exposition aux risques climatiques, en particulier la façon dont le système financier lui-même contribue à amplifier les risques climatiques qu'il devrait plutôt atténuer en s'alignant sur les engagements climatiques. La meilleure façon de minimiser les risques que le changement climatique fait peser sur le système financier est de limiter les risques que les institutions financières font peser sur le système climatique.

Une législation ambitieuse et cohérente exigeant que la finance s'aligne de manière proactive sur la réalisation des engagements climatiques mondiaux créerait d'énormes opportunités d'investissement propre et durable et ouvrirait une nouvelle ère de prospérité (voir Encadré 6).

Nous proposons une série de recommandations qui définissent ce à quoi ressemblerait, pour le Canada, le passage du statut de retardataire à celui de leader, afin de garantir un système financier stable à faible émission de carbone et aligné sur le climat.

Encadré 7: Action parlementaire - projet de loi S-243, Loi sur la finance alignée sur le climat, et Motion 84

Le 24 mars 2022, l'honorable sénatrice Rosa Galvez a présenté le projet de loi S-243, Loi sur la finance alignée sur le climat (LFAC), qui constitue un premier pas vers une véritable action climatique dans l'industrie financière du Canada. Cette loi guiderait le secteur financier canadien dans une transition ordonnée vers une économie à faibles émissions de carbone tout en protégeant le système financier des risques systémiques posés par le changement climatique en renforçant la cohérence, la transparence et la responsabilité. Depuis, cinq pétitions demandant l'adoption de la LFAC ont été déposées à la Chambre des communes. En mai 2023, la motion 84 a été présentée à la Chambre des communes par le député Ryan Turnbull, maintenant secrétaire parlementaire, demandant au gouvernement d'utiliser « tous les outils législatifs et réglementaires à sa disposition pour aligner le système financier du Canada sur l'Accord de Paris », une initiative qui a reçu un soutien multipartite « révolutionnaire ».

Recommandations

1 Toutes les entités, y compris les institutions financières, doivent s'aligner sur les engagements climatiques.

2 Toutes les décisions financières doivent tenir compte de la nécessité d'éviter l'enfermement dans le carbone, c'est-à-dire le renforcement de notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

3 Exiger la fixation d'objectifs et une planification responsables, y compris le respect d'un budget carbone mondial conforme à l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris et la prise en compte obligatoire de toutes les émissions du cycle de vie.

4 Les exigences de fonds propres doivent tenir compte des risques climatiques systémiques générés par les activités des institutions financières.

5 Reconnaître le changement climatique comme un intérêt supérieur pertinent pour toutes les fonctions des administrateurs.

6 Éviter les conflits d'intérêts et tirer parti de l'expertise, de l'expérience et des connaissances en matière de climat.

7 Respecter les droits des Peuples Autochtones et d'autres objectifs environnementaux et sociaux.

8 Développer un plan d'action gouvernemental compréhensif sur l'alignement des produits financiers sur les engagements climatiques.

Scannez pour en savoir plus

